



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Bostonnais que se tenait le 13 août 2019 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence du maire Michel Sylvain, les conseillères Renée Ouellette et Marie-Élizabeth Courtemanche, les conseillers Claude Hénault, François Descarreaux, François Baugée et Guy Laplante. La directrice générale, Michelle Cantin agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal du 9 juillet 2019

3.1 Adoption du procès-verbal du 24 juillet 2019

4. Correspondances

4.1 Compensations tenant lieu de taxes

4.2 Inondations 2019 – Décret instituant une zone d'intervention spéciale (ZIS)

4.3 MTQ – Remplacement de ponceaux route 155

5. Affaires découlant

5.1 Fermeture temporaire du rang Sud-Est au km 5.8

6. Affaires nouvelles

Gestion financière et administrative

6.1 Fonds des carrières et sablières – achat d'asphalte froide (résol)

7. Trésorerie

7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de juillet 2019 (résol)

8. Permis de construction

9. Période de questions

10. Tour de table des conseillers

11. Clôture de l'assemblée

12. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance (19 h 30)

Le maire Michel Sylvain souhaite la bienvenue aux 3 citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée par la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche et secondée par la conseillère Renée Ouellette.

2. Adoption de l'ordre du jour

2019-08-01



2019-08-02

N° de résolution
ou annotation

2019-08-03

L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller Claude Hénault et secondée par le conseiller François Descarreaux.

3. Adoption du procès-verbal du 9 juillet 2019

L'adoption du procès-verbal est proposée par le conseiller Claude Hénault et secondée par le conseiller François Descarreaux.

3.1 Adoption du procès-verbal du 24 juillet 2019

L'adoption du procès-verbal est proposée par la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche et secondée par la conseillère Renée Ouellette.

4. Correspondances

4.1 Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a fourni une lettre à la Municipalité justifiant le paiement des compensations tenant lieu de taxes pour notre organisme. Le montant de la compensation s'élève à 5 097 \$

4.2 Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous invite à prendre connaissance des nouvelles informations concernant la prise du décret du gouvernement du Québec instituant une zone d'intervention spéciale (ZIS). Ce décret tient compte des commentaires recueillis à la suite des assemblées publiques de consultation. Ainsi, la délimitation du territoire inondé lors des crues printanières en 2017 et en 2019 a été ajustée. De plus, la rédaction du décret a été simplifiée afin d'en faciliter la compréhension et certaines dispositions ont été clarifiées.

4.3 Transports Québec a transmis un avis de travaux à la Municipalité. Il y aura fermeture 1 voie sur 2, sur 1 km à la fois, du km 137 situé à La Bostonnais au km 150 situé à La Tuque. La circulation se fera en alternance. Du lundi 5 août au vendredi 25 octobre 2019.

5. Affaires découlant

5.1 **Fermeture temporaire du rang Sud-Est.** Lors d'une séance extraordinaire tenue le 24 juillet 2019, le conseil municipal de La Bostonnais a autorisé des travaux de réparation majeure de la chaussée au km 5.8 du rang Sud-Est. Le contrat a été accordé à l'entreprise « Bétonnière La Tuque inc. » au montant de 84 999.50 \$ plus taxes. Ces travaux nécessiteront la fermeture complète du rang Sud-Est au niveau du kilomètre 5.8 pendant les périodes suivantes : du 19 au 23 août; et du 26 au 30 août, ouverture graduelle selon l'état d'avancement des travaux. Ouverture à la circulation sur gravier compacté les fins de semaines. Les véhicules d'urgence pourront traverser le chantier en tout temps.



2019-08-04

N° de résolution
ou annotation

Affaires nouvelles

Gestion financière et administrative

6.1 **Fonds des carrières et sablières – achat d'asphalte froide**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a épuisé les neuf (9) palettes d'asphalte froide achetées en début de saison;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'asphaltage du rang Sud-Est sont plus importants que prévus;

CONSIDÉRANT QUE pour les réparations du rang, nous avons dû procéder à l'achat de quatre (4) palettes supplémentaires, ce qui dépasse le budget initial;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le montant nécessaire dans le fond des carrières sablières et que l'achat de l'asphalte froide entre dans les critères de ce fond.

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Michelle Cantin, à affecter le montant de 1 982.23 \$ (notre coût) au Fond des carrières et sablières de la Municipalité pour procéder à cet achat.

7. **Trésorerie**

Adoption des dépenses mensuelles du mois de juillet 2019

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement 3-19, « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire », la directrice générale/secrétaire trésorière de la Municipalité a déposé au conseil dans les délais prescrits un rapport des dépenses et des paiements qu'elle a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de finances, ainsi que le conseil ont pris connaissance de la liste de toutes lesdites dépenses pour le mois de juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses mensuelles respectent les prévisions budgétaires adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : le conseiller François Descarreaux

2019-08-05



N° de résolution
ou annotation

APPUYÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles de juillet 2019, telles que soumises par le personnel.

8. Permis de construction

Au 31 juillet 2019, 23 permis ont été délivrés pour une valeur de 103 900 \$ rapportant 461 \$ à la Municipalité.

9. Période de questions

La période de questions débute à 19 h 52 et se termine à 20 h 12.

Mme Bélanger veut savoir si ça serait possible d'afficher l'avis public quand il y a une séance extraordinaire.

M. Moisan aimerait savoir si quelqu'un surveille la carrière et sablière à Dany Morissette sur le rang Sud-Est pour le nombre de voyages et les redevances qui reviennent à la Municipalité.

M. André Giroux fait un retour sur la question qui a posé au conseil il y a déjà quelques séances concernant la route 155 vers le sud. Il dit que la route est en piteux états et que des revendications des villes devraient être faites par les maires. Car du côté de la route 155 en direction Nord la route est très belle.

10. Tour de table des conseillers

Le conseiller François Baugée remercie les citoyens de leurs présences et dit aimer les questions posées par ceux-ci.

Le conseiller François Descarreaux dit aux citoyens que c'est toujours un plaisir de les voir aux assemblées du conseil et en profite pour leurs dire d'être prudent dans leur déplacement.

Le conseiller Guy Laplante remercie les gens de leur présence.

La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche remercie les citoyens présents et leur souhaite une belle fin de soirée et les invites à revenir à la prochaine séance le 10 septembre prochain.

La conseillère Renée Ouellette souhaite bonne soirée à tous et les remercie d'être venus. Elle en profite pour faire une parenthèse sur le nouveau groupe qui s'est formé « Les Copines à La Bostonnais ». C'est un groupe de femmes adultes qui fond de la peinture sur bois, tissus ou verre, du tricot, du crochet de la broderie, etc. Ce groupe est ouvert à tout le monde, à noter que ce ne sont pas des cours mais plutôt un divertissement.



N° de résolution
ou annotation

Le conseiller Claude Hénault remercie les citoyens présents d'être venus. Il mentionne aux citoyens d'être prudents sur les routes.

M. le maire souhaite une belle fin de soirée aux citoyens et les invite à revenir à la prochaine séance.

M. le maire tient à souhaiter ses plus sincères condoléances à la conjointe de M. Maxime Veillette, ainsi qu'à la famille et amis. M. Veillette âgé de 23 ans a perdu la vie après avoir percuté un arbre alors qu'il circulait sur son vtt dans le secteur du lac Boom à La Bostonnais. L'accident s'est produit vers 17 h 45 samedi dernier.

11. Clôture de l'assemblée

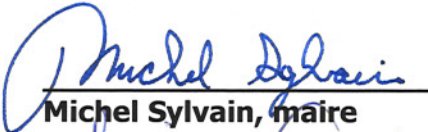
L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.


PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : le conseiller René Ouellette

12. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20 h 15


Michel Sylvain, maire


Michelle Cantin, directrice générale